



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/875

S/19532

10 décembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Point 72 de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 9 décembre 1987, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des relations extérieures de la République de Cuba, relative aux événements qui viennent de se produire dans la République d'Haïti.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Oscar ORAMAS OLIVA

ANNEXE

Déclaration du Ministre des relations extérieures  
de la République de Cuba

Le Ministre des relations extérieures de la République de Cuba est profondément préoccupé par les événements qui se déroulent dans la République soeur d'Haïti depuis la fin de la dictature dynastique de la famille Duvalier, sous le régime de laquelle le peuple haïtien s'est vu systématiquement refuser le droit d'exercer sa volonté démocratique.

Lorsque, le 7 février 1986, le peuple haïtien, par sa lutte généreuse et héroïque, a renversé la sanglante dictature duvaliériste, la communauté internationale a pu espérer que cette nation des Caraïbes verrait débiter un processus démocratique qui lui permettrait de s'attaquer aux fléaux hérités de plusieurs dizaines d'années d'exploitation, de répression et d'interventions de l'impérialisme américain.

Le Conseil national de gouvernement, mis en place, appuyé et financé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, a cependant anéanti dans le sang toutes les aspirations des Haïtiens à la liberté et à la démocratie en recourant aux mêmes méthodes de terreur et de répression que le régime duvaliériste.

Il y a un curieux paradoxe dans le fait que, jusqu'au jour même où devaient avoir lieu les élections, les Etats-Unis n'ont cessé d'appuyer inconditionnellement toutes les actions infâmes commises par le Conseil national de gouvernement à l'encontre du peuple haïtien. On peut citer plus d'une déclaration de hauts fonctionnaires américains appuyant le Conseil et affirmant que celui-ci remplissait toutes les conditions requises pour procéder à la démocratisation.

Jusqu'au dimanche 29 novembre, les Etats-Unis ont passé sous silence le climat de terreur et d'oppression qui régnait en Haïti. Dans aucune instance internationale, dans aucune déclaration officielle, ils n'ont dénoncé la vague de crimes et de brutalités dont a été victime le peuple haïtien, livré aux mains du Conseil national de gouvernement.

Le Ministère cubain des relations extérieures condamne les méthodes employées par le Conseil, en particulier les violences dont sont victimes les observateurs et les journalistes qui se sont rendus en Haïti pour suivre de près le déroulement des élections et en rendre compte. On sait notamment que plusieurs d'entre eux ont été blessés et qu'un reporter dominicain de la deuxième chaîne de télévision de son pays a été assassiné par les macoutes, avec la complicité patente de l'armée haïtienne.

Les déclarations de personnalités influentes du Gouvernement des Etats-Unis tendant à justifier une invasion militaire américaine en Haïti, avec la collaboration de certains gouvernements de la région, en vue de "normaliser" la situation interne en Haïti sont particulièrement préoccupantes.

Nous rappelons que ce langage interventionniste a été employé comme prélude à chacune des opérations militaires de l'impérialisme visant en particulier notre région, notamment celles qui ont eu lieu - pour ne citer que quelques exemples - en République dominicaine en 1965, à la Grenade en 1986 et en Haïti même, que les forces impérialistes ont occupés pendant 19 ans, de 1915 à 1934.

Nous invitons instamment la communauté internationale à condamner la barbarie du régime tyrannique qui sévit en Haïti et à manifester à l'héroïque peuple haïtien toute la solidarité qu'il mérite dans la lutte qu'il mène pour conquérir une véritable démocratie et pour se rendre maître de son propre destin.

Nous demandons que soit évitée toute forme d'intervention, en particulier militaire, dont le prétexte serait de sauver des vies humaines et des biens, et qu'un régime démocratique soit mis en place, car c'est au peuple haïtien et à lui seul qu'il appartient de résoudre librement les graves problèmes internes auxquels il doit faire face.

-----

